

Date de publication : 23 Septembre 2025

## POPULATION SERVICES INTERNATIONAL (PSI)

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE GARDIENNAGE DU BUREAU DE PSI BURUNDI A BUJUMBURA - RELANCE

PSI est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif, leader dans le domaine de la santé avec des programmes ciblant le paludisme, la survie de l'enfant, le VIH et la santé reproductive. Travaillant en partenariat dans les secteurs public et privé, et exploitant la puissance des marchés, PSI fournit des produits vitaux, des services cliniques et la communication pour le changement de comportement qui permettent aux populations les plus vulnérables de mener une vie plus saine.

Les valeurs fondamentales de PSI sont la croyance dans les marchés et les mécanismes de marché pour contribuer à l'amélioration durable de la vie des populations vulnérables ; les évidences ; la rapidité et l'efficacité avec une prédisposition à l'action ; la décentralisation, l'autonomisation de notre personnel au niveau local ainsi qu'un engagement à long terme envers les personnes que nous servons. PSI a des programmes dans 67 pays et elle est présente au Burundi depuis plus de 26 ans. Pour plus d'informations, veuillez visiter [www.psi.org](http://www.psi.org) et la page Facebook de PSI Burundi.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes au Burundi, PSI Burundi relance un avis d'appel d'offre pour les services de gardiennage de son bureau situé à Bujumbura.

#### 1. Objet :

L'objet de cet appel d'offre porte sur « le gardiennage du bureau de PSI Burundi à Bujumbura. PSI BURUNDI invite, par le présent avis d'appel d'offres, les soumissionnaires désireux à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour le gardiennage de ses bureaux à Bujumbura  
Conformément aux spécifications se trouvant dans le présent dossier d'appel d'offres.

#### 2. Spécifications du marché :

Le présent marché sera conduit par appel d'offre national ouvert tel que défini dans le manuel des approvisionnements de PSI Burundi.

#### 3. Allotissement :

Le présent marché est constitué en un seul lot

#### 4. Délai du contrat :

Le délai du contrat est fixé à une (1) année avec possibilité de renouvellement, à compter à partir de la date de début d'exécution spécifiée dans le contrat.

#### 5. Conditions de participation :

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales (maisons de gardiennage) et justifiant les capacités juridiques, techniques, et financières nécessaires à l'exécution du marché.



## 6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres :

Les détails et les conditions de soumission peuvent être consultés sur le site Web d'Intercontact Services : [www.intercontactservices.com](http://www.intercontactservices.com)

**Dépôt des offres :** Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir à la réception de PSI Burundi, sis Rohero I avenue de la JRR N°23, au plus tard **le 29 septembre 2025 à 11heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention : « **offre pour le gardiennage du bureau de PSI Burundi** ». Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité. L'ouverture, le dépouillement et l'analyse des offres seront effectués conformément aux procédures d'acquisition des biens et services de PSI Burundi par une commission ad hoc. PSI Burundi se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres.

## 7. Délais d'engagement :

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## 8. Contenu de l'offre :

Pour qu'une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les documents suivants :

- Une attestation d'identification fiscale (NIF),
  - Une attestation de non-redevabilité de l'OBР valide,
  - Une attestation de non-redevabilité en original délivrée par l'INSS en cours de validité,
  - Le formulaire des renseignements sur le soumissionnaire incluant l'adresse fixe et connue
  - Une attestation de non-faillite et de non-litige délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité (3 mois),
  - Fournir au moins trois (03) contrats du marché analogue déjà exécuté ou attestation de bonne exécution auprès des institutions ou établissements du Burundi,
  - La liste complète des équipements à disposer sur chaque site,
  - L'offre financière détaillée (Modèle en annexe)
- **N.B :** L'absence ou la non-conformité de l'un des documents énumérés ci-haut est cause du rejet de l'offre lors de l'analyse des offres.

## 9. Langue de l'offre :

L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échanges entre le soumissionnaire et l'acheteur, seront rédigés en langue française ou anglaise. Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français ou en anglais de ces derniers, auquel cas, la traduction en français ou anglais fera foi.



## 10. Montant de l'offre :

Le marché est ferme, non révisable et non actualisable.

## 11. Monnaie de soumission :

Les soumissionnaires doivent exprimer leurs prix en franc burundais. Le prix s'entend taxes sur la valeur ajoutée comprise.

## 12. Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec PSI Burundi :

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, PSI Burundi peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par PSI Burundi lors de l'évaluation des soumissions.

## 13. Examen des offres et détermination de leur conformité :

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, PSI Burundi établira la conformité de l'offre vérifiant que chaque offre :

- répond aux critères de qualification tels qu'indiqués dans le dossier d'appel d'offres ;
- a été dûment signée ;
- est conforme aux conditions fixées dans le dossier d'appel d'offres ;
- présente toute précision et/ou justification que PSI Burundi peut exiger pour déterminer sa conformité.

Une offre conforme au dossier d'appel d'offres est celle qui respecte tous les termes, conditions et spécifications, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- a) affecte sensiblement l'étendue, la qualité des services offerts ;
- b) limite sensiblement, en contradiction avec le DAO, les droits de PSI Burundi ou les obligations du fournisseur au titre du marché ;
- c) est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au DAO.

## 14. Correction des erreurs :

PSI Burundi vérifiera les offres reconnues conformes au DAO pour la correction des erreurs de calcul éventuelles et en fera part au soumissionnaire concerné. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

- lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire du bordereau fera foi ;
- le montant figurant dans la soumission sera alors corrigé par PSI Burundi conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs ;
- si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera rejetée.

PSI Burundi n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour



l'essentiel. La même commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante. Pour évaluer le montant de l'offre, PSI Burundi peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué, tels que les expériences, la performance des services déjà offerts à d'autres organisations et les conditions de travail des agents de sécurité (équipements, moyen de communication et d'intervention).

#### **15. Des instructions aux soumissionnaires :**

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec PSI Burundi, entre le moment où les offres seront ouvertes et celui où le marché sera attribué. Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des soumissions et aux recommandations concernant l'attribution du marché ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu. Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention de PSI Burundi des informations complémentaires, il devra le faire par écrit. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer PSI Burundi ou son employé dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution entraînera le rejet de sa soumission.

#### **16. Notification de l'attribution du marché :**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par PSI Burundi, ce dernier notifiera à l'attributaire du marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée.

#### **17. Signature du marché :**

PSI Burundi enverra à l'attributaire du marché, en même temps que la notification, le contrat de prestation de services conformément au DAO, qui recapitule toutes les dispositions acceptées par les parties. Après sa satisfaction, PSI Burundi informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

#### **18. Modification des quantités au moment de l'attribution du marché et en cours du contrat:**

Le nombre de gardiens peut être augmenté ou réduit, selon le besoin.

#### **19. Modalités de facturation et de paiement :**

La facturation sera faite sur base des prix unitaires mensuels pour chaque gardien, le coût total pour tous les gardiens et éventuellement le coût du matériel, si ce dernier est mis en place sous forme de location. Le paiement se fera mensuellement par le virement bancaire au profit du fournisseur, après présentation de la facture. PSI BURUNDI dispose d'un délai d'un mois maximum pour régler la facture acceptée.

#### **20. Délai d'exécution du marché :**

Le délai d'exécution du marché est fixé à une (01) année avec possibilité de renouvellement, à compter de la date de signature du contrat.



## 21. Travaux à réaliser :

Les travaux à effectuer pour chaque site sont énumérés comme suit :

- assurer la sécurité des bâtiments et de leurs alentours, du matériel et des équipements se trouvant dans les enceintes et dans les parkings, aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur ;
- assurer la sécurité des personnes et des biens : pour cela, le prestataire devra faire le checking de toute personne qui entre dans les enceintes ;
- enregistrer les personnes et les biens qui entrent et qui sortent dans les enceintes, à tout moment, index à l'appui pour les véhicules ou les motos ;
- délivrer un badge de visiteur pour toute personne qui entre dans les enceintes après avoir vérifié son identité ou son passeport, l'enregistrer et assurer son checking ;
- contrôler et sécuriser le parking aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- identifier, arrêter et présenter aux autorités toute personne suspecte et dans les plus brefs délais ;
- le soir et le week-end, très bien vérifier si tous les bureaux sont bien fermés et en cas de moindre anomalie de ce côté, en aviser les autorités de PSI Burundi dans les plus brefs délais ;
- informer rapidement les autorités de toute situation anormale liée à la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement autour des bureaux de PSI Burundi ;
- intervenir et maîtriser rapidement la situation en tout cas d'anomalie, d'incendie ou de catastrophe dans les enceintes et leurs alentours ;
- produire un rapport mensuel de sécurité qui précisera aussi les cas d'anomalies signalés et appréhendés dont la copie sera obligatoirement annexée à la facture mensuelle.

## 22. La liste du matériel exigé et à disponibiliser pour le bureau et qui fera objet des critères de qualification technique est la suivante (photos en couleur à l'appui) :

| N° | Description du critère à remplir  | Note |
|----|---|------|
| 1  | Tenue normale de service sous forme d'uniforme et tenue de pluie en uniforme  |      |
| 2  | Bottines pour tous les agents et cadres au service  |      |
| 3  | Un (au moins) détecteur de métaux   |      |
| 4  | Système de communication à distance (autre que le téléphone) pour communiquer rapidement avec la centrale du prestataire en cas de danger (Motorola, signaux lumineux ou sonores) |      |
| 5  | Un téléphone mobile de service dont le minimum d'unités à tout moment sera de 30 000 Francs burundais fournies par le prestataire pour assurer la communication                   |      |
| 6  | Un outil d'auto-défense pour chaque agent ou cadre en service   |      |
| 7  | Le siège social du prestataire devra avoir un véhicule et une moto pour l'intervention rapide en cas de danger  |      |
| 8  | Au moins trois (03) procès-verbaux ou contrats du marché analogue déjà exécuté ou attestation de bonne exécution auprès des institutions ou établissements du Burundi             |      |
| 9  | Les types de formations reçues par chaque agent en matière de sécurité et de secours  |      |
| 10 | Age moyen pour les agents   |      |
| 11 | Mode de supervision organisé par le siège   |      |
| 12 | Organisation du travail en général  |      |



Les offres techniques sont évaluées à 70 points. Les soumissionnaires qui n'auront pas obtenu 70% sur les critères ci-haut ne pourront pas concourir financièrement.

### **23. Répartition des gardiens et équipements de sécurité :**

La répartition des gardiens pour la sécurisation du bureau de PSI Burundi est la suivante :

| Site                | Garde du jour | Garde nocturne | Chef d'équipé | Matériel de sécurité (à préciser par le soumissionnaire) |
|---------------------|---------------|----------------|---------------|--|
| Bureau de Bujumbura | 4             | 3              | 2             |  |

### **24. Obligations du prestataire :**

- Le prestataire s'engage à s'acquitter des tâches qui lui seront confiées selon les normes et pratiques professionnelles ;
- Le prestataire a l'obligation de prendre en charge les dommages causés par son personnel lors de l'exécution du marché et est responsable du matériel se trouvant dans les milieux de travail ;
- Le prestataire s'engage de plus à remplir les obligations contractuelles vis-à-vis de ses employés en qualité d'employeur au regard de la législation nationale en ce qui concerne les assurances sociales, les allocations légales et le régime fiscal au titre du présent marché sans que le bénéficiaire soit inquiété en aucune façon. Cette responsabilité n'engage que le prestataire.
- Disposer d'une équipe bien outillée d'intervention rapide pouvant intervenir en cas de problème.

### **25. Responsabilités du prestataire :**

- Le prestataire de services sera le seul qui s'engage vis-à-vis des tiers du fait de la négligence ou des omissions par le prestataire et ses employés dans l'exécution du marché. En aucun cas le bénéficiaire ne sera responsable au titre d'action de cette nature par les tiers.

### **26. Contrôles sanitaires et pratiques des employés :**

- L'employé affecté aux travaux doit être à chaque fois propre ;
- L'employé affecté aux travaux doit être en bonne santé et en aucun cas un employé ne peut se présenter aux tâches lui imparties en état d'ébriété sous l'effet d'alcool, de narcotiques médicamenteux ou autres ;
- Le membre du personnel dénoncé par le bénéficiaire comme non acceptable sera remplacé immédiatement par une autre personne jugée capable et acceptée par le bénéficiaire.
- Le port d'une tenue en uniforme et badge de service est obligatoire et à tout moment où le travailleur sera sur le bureau de PSI Burundi.

### **27. Horaires de travail :**

Le gardiennage se fera suivant les indications du tableau des prestations à fournir ci-dessus,





Burundi  
Vies saines.  
Résultats mesurables

23, AV. DE LA J.R.R, ROHERO 1  
B.P. : 1474 BUJUMBURA-BURUNDI  
+257 22 22 94 66  
INFO@PSIBURUNDI.ORG | PSI.ORG

tout en sachant que le prestataire devra s'organiser pour que l'équipe de nuit soit remplacée à 7h15 min du matin, partant de 17h45min du soir et celle du jour, de 7h15min à 17h45min, aussi bien les jours fériés que les jours de travail.

**28. Visite des lieux :** Une visite du bureau à sécuriser est ouverte à tout soumissionnaire qui le désire tous les jours ouvrables de 9h à 11h et de 14h à 17h.

### **29. Conditions de soumission :**

- Toute société de gardiennage intéressée, ayant des capacités techniques et financières suffisantes pour la fourniture des services ci-haut mentionnés,
- Le soumissionnaire doit disposer d'une adresse fixe, des équipements de sécurisation des biens et personnes et des installations permanentes. Une visite du soumissionnaire gagnant sera organisée pour s'assurer de sa capacité technique avant l'attribution du marché.

### **30. Critères d'évaluation et de jugement des offres :**

Les offres des soumissionnaires seront évaluées selon les critères ci-après :

- Conformité et validité par rapport aux pièces administratives,
- Conformité aux spécifications de l'appel d'offre,
- Conformité des références techniques,
- Coûts,
- Equipements de sécurité disponible chez le soumissionnaire.

### **31. Conditions de dépouillement et analyse des offres :**

L'ouverture, le dépouillement et l'analyse des offres seront effectués conformément aux procédures d'acquisition des Biens et Services de l'acheteur par une Commission ad hoc. L'acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres soumises. PSI Burundi se réserve également le droit d'annuler ou de relancer le présent avis d'appel d'offres sans donner des explications aux fournisseurs.

### **32. Modalités de soumission.**

Le dossier de soumission doit être déposé au secrétariat de PSI Burundi sous une enveloppe fermée avec mention : « **offre pour le gardiennage du bureau de PSI Burundi** ».

Sera rejetée toute offre ne répondant pas aux conditions ci-haut mentionnées ou qui manque l'un des documents administratifs exigés.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres sont priés de déposer leurs dossiers à la réception de PSI Burundi sis à Rohero I, Avenue de la JRR N°23 au plus tard **mardi le 29 septembre 2025 à 11 heures précises**, délai de rigueur.

Pour toute information, veuillez contacter le secrétariat de PSI Burundi au Numéro 22 22 94 66

Fait à Bujumbura, le / /2025

Dr Dorine Irankunda

Représentante Résidente ai



## **ANNEXES**

**Annexe I : ACTE DE SOUMISSION**

**Annexe II : MODÈLE D'OFFRE FINANCIÈRE**

**Annexe III : DECLARATION DE CONFLIT D'INTERET**



## **Annexe I : Acte de Soumission**

À :

---

Nous, les soussignés attestent que :

Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs

No. : \_\_\_\_\_ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;

Nous proposons d'exécuter conformément au Dossier d'appel d'offres, les fournitures ci-après : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ;

Le prix total de notre offre, est de : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ ;

Notre offre demeurera valide pendant une période de soixante (90) jours calendrier à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'appel d'offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;

Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom \_\_\_\_\_ En tant que \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_



**Annexe II : Modèle de l'Offre financière :**

| N°  | Site                | Garde du jour |    | Chef d'équipé |    | Matériel de sécurité (à préciser par le soumissionnaire) A louer ou gratuit |    |
|-----|---------------------|---------------|----|---------------|----|---|----|
|     |                     | Qté           | PU | Qté           | PU | Qté   | PU |
| 1   | Bureau de bujumbura |               |    |               |    |   |    |
| 1.1 | Alarme              |               |    |               |    |   |    |





Burundi  
Vies saines.  
Résultats mesurables

23, AV. DE LA J.R.R, ROHERO 1  
B.P. : 1474 BUJUMBURA-BURUNDI  
+257 22 22 94 66  
INFO@PSIBURUNDI.ORG | PSI.ORG

**Annexe IV : FORMULAIRE DE DECLARATION DE CONFLITS D'INTERÊT A REMPLIR**  
**PAR L'ENTREPRISE DEPOSANT UNE OFFRE OU SIGNANT UN BON DE COMMANDE AVEC PSI**  
**BURUNDI**

Je soussigne (Nom du responsable de la société), \_\_\_\_\_ agissant au nom de la société \_\_\_\_\_, affirme par la présente que ni moi, ni mon épouse, ni conjoint (e) ni aucun membre de ma famille ou proche n'est employé, prestataire, consultant ou stagiaire de PSI Burundi. Si je me rends compte d'un tel conflit d'intérêt réel ou potentiel, je porterai cela à la connaissance du Représentant Résident de PSI Burundi sans délai.

Je reconnais qu'il est *formellement interdit*, de la part des fournisseurs et prestataires potentiels et/ou actuels de PSI Burundi de donner des commissions ou retro commissions ou de verser des pots de vin aux employés de PSI Burundi en vue d'avoir ou de continuer à avoir des marchés en son sein. Je m'engage à respecter scrupuleusement une telle disposition et accepte les sanctions de PSI Burundi au cas où moi-même ou un de mes préposés venait à être dénoncé pour un tel acte.

En signant la présente déclaration, je certifie que (Nom de la société) ..... n'a pas participé, et veillera avec tous les efforts possibles, à ne pas participer ou fournir un support matériel ou toute autre ressource à des individus ou des entités qui commettent, tentent de commettre, préconisent, facilitent ou participent à des fraudes, corruptions actives ou indirectes, collusions, pratiques coercitives, implications dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, ou encore qui ne respectent pas les Droits de l'Homme ou droits sociaux de base et les conditions de travail minimum telles que définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier concernant le non-travail des enfants, la non-discrimination, la liberté d'association, le respect des salaires minimum, l'absence de travail forcé et le respect des conditions de travail et d'hygiène.

Enfin, je certifie par la présente que (Nom de la société) ..... N'est impliqué dans aucun procès en cours, dans aucune action ou recours en justice, comme plaignant ou comme accusé, en son nom ou au nom de toute autre entité, pour des actions relatives à des fraudes, corruption ou toute activité illégale, et n'a jamais été reconnu coupable de telles pratiques.

Nom :

Date :

Titre :

Cachet :

